Vol. XXXII Saint-Boniface, Manitoba, 11 Mars 1903. No. 17

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne...............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la quatrième séance régulière du 21me conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue Lundi le 23eme jour de février 1903.

Présent : Son Honneur le Maire Turenne au fauteuil et Messieurs les conseillers Gauvin, Pelletier, Jean, Collin, Cinq-Mars, Cusson, Couture (Pierre) et Couture (Gédéon).

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lue une lettre de "The Canadian Rubber Co." demandant à acheter un des dévidoirs à boyaux de la Ville.

Le rapport des auditeurs pour l'exercice de 1902 est aussi lu et référé au comité des finances.

Présenté les comptes suivants: J. A. Marion, auditeur $35.00; J. B. Côté $35.00 : Rôle de Paie No. 3 $16.10.

Le conseiller Gauvin présente le deuxième rapport du comité des finances dans les termes suivants :

Votre comité a l'honneur de recommander :

1o. "Que la somme de deux mille piastres soit payée à la commission scolaire de la Ville de Saint-Boniface étant la balance de leur réquisition pour l'année 1902.

2o. "Que les comptes suivants soient acceptés et payés ; "Henderson's Publishing Co." $3.50 ; Pierre Henault $3.00 ; Rev. G. Cloutier $1.00 ; "The Canada Landed & National Inv. Co., $3.00 ; Alex. Thompson $1.35 ; La Corp. Arch. C. R. $5.49.

3o. "Que l'action du secrétaire trésorier qui a passé au compte des Profits et Pertes divers montants non collectables dans le Rôle de 1901 formant un total de $130.56 suivant liste ci-annexée soit ratifiée.

4o. "Que le Maire et le secrétaire trésorier soient autorisé à emprunter de la Banque d'Hochelaga, 1o La somme de $2000.00 pour défrayer les dépenses courantes en attendant que les taxes de cette année soient prélevées. 2o La somme de $7435.00 pour couvrir le coût des améliorations locales non encore terminées en attendant que des débentures spéciales soient émises et vendues pour payer ces améliorations

5o "Qu'une somme de $2551.08 soit tirée du fond d'amortissement et appliquée à acheter la débenture du même montant émise pour améliorations locales en vertu du règlement, No. 214.

Le conseiller Cinq-Mars présente le premier rapport du comité de Police & Feu qui se lit comme suit :

"Votre comité ayant de nouveau pris en considération la demande de M. Lig. Gagné pour augmentation de salaire, il en est arrivé à la conclusion de recommander que à partir du 1er Mars prochain son salaire soit de $75.00 par mois.

Que M. J.-Bte Poirier soit engagé constable sous les ordres du chef à raison de quarante cinq piastres par mois à commencer le premier mars prochain.

Le conseiller Pelletier présente le deuxième rapport du comité des Travaux Publics en ces termes :

"Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné le compte de la Corp. Arch. C. R. de Saint-Boniface au montant de $307.00 composé en deux items savoir : Plan fait par McPhilips partie du lot 76 $297 00 enregistrement de ce plan sous No 711 $10.00.

"Référant au deuxième rapport du comité des Travaux Publics de 1902 adopté le 24 juin, le comité a trouvé que la dite Corporation ayant offert à la ville le terrain nécessaire pour prolonger la rue Saint-Jean-Baptiste de l'Avenue Provencher jusqu'à la rue en arrière du Collège (rue de la cathédrale) aussi la dite rue de la cathédrale depuis la rue Meurons jusqu'au cimetière, aussi une rue à l'Ouest du terrain du Collège entre l'Avenue Provencher et la dite rue de la cathédrale, le conseil accepta cette offre et s'engagea à ouvrir les rues et à y faire les travaux nécessaires et de plus à payer le coût du plan que la dite Corporation devait faire exécuter à ce sujet ainsi que le coût de son enregistrement. L'arpentage et le plan mentionnés au compte soumis à notre considération s'étendent bien audelà des bornes plus haut citées et il ne parait pas probable que le conseil ait voulu s'engager, à payer une somme aussi considérable. L'arpentage et le plan des rues seulement, sans subdivision de lots, aurait coûté environ $40.00 à $50.00 ; mais comme l'arrangement ne parait pas avoir été clairement défini le comité est disposé à accorder davantage et il recommande que la Ville contribue une somme de $100.00.

2o. "Que la demande de M. Octave Allard n'ayant plus sa raison d'être vû que le ponton y mentionné a été enlevé par le propriétaire, sa lettre soit filée et qu'il lui soit répondu en conséquence.

3o. "Que l'Ingénieur de la Ville ayant le 16 courant fait une estimation des travaux déjà exécutés sur l'égoût de la rue LaVerandrye au montant de $2565.00 le comité recommande qu'après avoir défalqué 20o/o de de cette somme un chèque soit émis pour $2052.00 en faveur de W. F. Lee, l'entrepreneur."

Ces trois rapports sont adoptés sans amendement.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Cusson que les comptes de J. A. Marion et J. B. Côté pour $35.00 chacun soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par les cons. Pelletier secondé par le cons. Gédéon Couture que le role de paie No. 3 $16.10 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson secondé par le cons. Gauvin que le secrétaire Trésorier soit chargé d'écrire à la Winnipeg Street Railway Co, pour demander si c'est l'intention de la Compagnie de se prévaloir de l'autorisation qui lui a été accordée en juillet dernier de construire et mettre en opération une ligne de chemin de fer électrique dans Saint-Boniface et dans quel délai. Agréé.

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons. Cusson que M A. J. H. Dubuc soit prié de s'occuper de la vente des débentures émises en vertu des règlements 199 et 200. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Collin que le rapport des auditeurs soit référé au comité des finances. Agréé.

Proposé par le cons. Cinq-Mars secondé par le cons. Gédéon Couture qu'il soit répondu à la Canadian Rubber Co., que la Ville n'a pas l'intention de vendre le dévidoir à boyaux mentionné dans sa lettre. Agréé.

Et la séance est levée

CONSEIL NO. 1

Les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard sont indispensables chez les hommes faibles, les femmes pâles, les enfants en langueur. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

A L'ECOLE NORMALE

Lundi après-midi, Mgr L'Archevêque a visité l'Ecole Normale de Saint-Boniface. Les élèves de l'école ont fait une belle réception à Sa Grandeur qui fut d'abord complimentée par M. l'Inspecteur Young et reçut ensuite en ces termes les hommages de l'Ecole:

A SA GRANDEUR MGR. LANGEVIN

Votre paternelle visite
Monseigneur, parmi nous excite
La gratitude et le bonheur.
Aussi venons-nous tous d'un seul cœur
Vous dire avec reconnaissance,
Merci pour tant de bienveillance.

Durant ces quelques jours d'étude et de travail
Une direction dévouée et savante
Dont nous apprécions jusqu'au moindre conseil
Nous instruit par l'exemple, et sa marche prudente
Nous montre le moyen de pouvoir réussir
En agissant de même auprès de la jeunesse
La semence aujourd'hui promet pour l'avenir.

Et l'on peut espérer que Dieu dans sa Sagesse
Fera produire au grain le fruit qu'on en attend
Votre parole aussi, Monseigneur, en nôtre âme
Va devenir féconde en nous communiquant
Du zèle pour le bien l'ardeur qui vous enflamme.
Nous vous le promettons, chacun de vos avis
Vont être désormais fidèlement suivis.

Et dans cette dernière séance
Nous supplions avec instance,
Votre Grandeur de nous bénir
Ainsi que votre ardent désir
D'avoir tous ici part égale
Aux succès d'école normale

Ces vers sont dûs à la plume d'une religieuse Missionnaire de Marie qui suit les cours de l'Ecole.

Mgr l'Archevêque répondit longuement à cette adresse et donna éloquemment les plus paternels conseils aux instituteurs et institutrices qui fréquentent les cours de l'Ecole Normale.

***

Après le depart de Sa Grandeur, M. l'Inspecteur Young fut aussi l'objet d'une jolie démonstration de la part des élèves. On lui présenta une adresse accompagnée d'un camera.

Toute cette fête se termina par un goûter offert aux élèves par M. Young et M. J. B. Leclerc, le propriétaire du Bazar.

VIENT DE PARAITRE

HONNEUR A LA PROVINCE DE QUÉBEC ! *Mémorial sur l'Education au Canada, par* C.-J. Magnan Dédié à l'honorable A. Robitaille Secrétaire de la Province de Québec.—Préface par l'honorable T. Chapais, membre du Conseil de l'Instruction publique. Un joli volume de plus de cent pages imprimé sur papier de luxe, et broché avec grand soin.

En écrivant cet ouvrage, le directeur de L'Enseignement Primaire s'est proposé de faire connaitre à ses compatriotes la véritable situation scolaire à Québec. Aux statistiques officielles, il ajoute celles des communautés religieuses non subventionnées et prouve d'une manière irréfutable qu'au lieu d'être la dernière dans la Confédération, relativement aux dépenses scolaires, la province de Québec est la première.

M. Magnan fait aussi brièvement l'historique de l'éducation dans notre province et rappelle les sacrifices que nos pères se sont imposés avant de voir le triomphe des idées catholiques et françaises.

L'ouvrage comprend sept chapitres et un appendice.

En vente chez les libraires. S'adresser à J.-P. Garneau, librairie du clergé No 6, rue de la Fabrique, Québec.

La douzaine : $2.40 ; L'unité, 25 cents.

Le Manitoba.

Mercredi 11 Mars 1903

LE BILL DE REDISTRIBUTION

La Législature vient de reconstituer à neuf nos collèges électoraux.

L'énorme immigration des dix dernières années, de même que certaines anomalies dans la carte électorale demandaient un remaniement des comtés.

La législature actuelle comprend quarante comtés; la prochaine en comprendra quarante deux.

Les divisions représentées aujourd'hui par des députés français ne subissent aucune altération, sauf Saint-Boniface, qu'on a légèrement agrandi en lui donnant une lisière dans la banlieue sud-est de Winnipeg.

On apprendra avec plaisir que le gouvernement a fait en sorte de nous accorder un comté français de plus: Assiniboia. C'est la belle région de Saint-François Xavier et de Saint-Eustache

Il convient de remercier sincèrement M. Roblin de cette faveur. On admettra volontiers que c'est vis-à-vis nous un acte de bonne volonté.

Nous aurons après les prochaines élections des députés de notre langue dans Saint-Boniface Carillon, La Vérandrye et Assiniboia. Et nous pouvons, dans une large mesure, contrôler Morris, Avondale, Manitou et Dauphin.

C'est dire que si nous le voulons, nous pouvons compter sur une députation influente pour faire l'exposé de nos besoins et veiller à ce que les violences qui caractérisèrent d'autres époques ne se renouvellent plus.

Le choix de nos candidats devra être l'objet de beaucoup de soin et de réflexion.

Apportons tous une entière bonne volonté aux devoirs qui nous incomberont d'ici à quelques mois. C'est l'unique moyen de maintenir nos positions et préserver notre race du malheur de persécutions futures.

AU JOUR LE JOUR

La session fédérale s'ouvre demain à Ottawa.

***

Cette session sera longue et importante. On y fera le remaniement des comtés de la Puissance.

***

Quelle attitude va tenir M. Tarte, au cours des débats parlementaires. On se souvient qu'il n'y a pas deux-mois, l'ex-ministre des Travaux Publics lancait des défis à ses anciens amis les libéraux! En attendant, M. Tarte publie tous les jours, dans la "Patrie," des articles qui ne sont pas précisément faits pour plaire au gouvernement fédéral.

***

Les dépêches de lundi nous apprennent que le feu vient de détruire, à Montréal, le fameux navire "Montréal," qui était en voie de construction et qui, par ses proportions et sa richesses faisait déjà l'orgueil de la Richelieu & Ontario Navigation Company. Des baraques fort légères avoisinant le lieu du sinistre, et sur lesquelles une foule considérable s'était installée afin de mieux voir l'incendie, ont cédé sous l'effort. Il y a eu trois personnes de tuées dans cet effondrement; quant aux blessés ils sont assez nombreux pour avoir requis les soins de tous les hôpitaux de la ville.

***

L'Association conservatrice d'Ontario-Sud offrira le 23 courant, à Toronto, un grand banquet à M. R. L. Borden, chef du parti conservateur.

Ce sera l'une des grandes démonstrations de cette année.

M. Borden est très estimé de tous ceux qui qui le connaissent. Même ses adversaires reconnaissent en lui le gentilhomme parfait et l'homme courtois digne de présider aux destinées d'un grand parti.

FAITS ELOQUENTS

L'Angleterre libre échangiste ne peut plus donner de l'ouvrage à ses ouvriers en quantité suffisante pour que ces derniers puissent subvenir à tous les besoins de la famille.

Les ouvriers habiles, les artisans même en son réduits à l'humiliante nécessité de s'adresser à des sociétés de bienfaisance et demander l'aumône.

La perspective pour eux est désolante.

Les manufactures où les hommes gagnaient autrefois un salaire raisonnable, suffisant, ont été forcées de fermer leurs portes à cause de la concurence étrangère contre laquelle elles ne peuvent plus lutter.

Par exemple, les manufactures de chaussures des Etats-Unis ont absorbé le marché anglais.

Il y a à Leicester deux mille cordonniers sur le pavé, grâce à la lutte des Etats-Unis protecteurs contre l'Angleterre libre-échangiste, lutte dans laquelle les premiers ont tout le dessus

Les conditions alarmantes qui prévalent en Angleterre, le parti libéral est en train d'en doter le peuple canadien.

L'hon. W. S. Fielding a dit dernièrement que le gouvernement est et sera toujours libre-échangiste.

Cette politique a et aura pour conséquence une importation graduellement augmentante des articles étrangers avec résultat final de fermeture des manufactures canadiennes.

C'est un exemple frappant que nous donne l'Angleterre à portes ouvertes, et qui devrait faire ouvrir les yeux à nos gouvernants.

On n'est pas aussi indifférent à Downing Street, comme d'aucuns le pensent à la situation embarrassante créée par un libre-échange qui a pu être profitable pendant un certain temps, alors que les magasins de la Grande-Bretagne étaient encombrés et que l'outillage à l'étranger faisait défaut, mais qui, aux heures actuelles ne répond plus au but du législateur d'autrefois.

Les canadiens devraient se rendre compte de ce qui se passe en Angleterre actuellement, avoir devant les yeux, par exemple la misère où croupissent les cordonniers de Leicester.

Nous sommes un peuple trop fier et trop diligent pour demander l'aumône mais le commerce libre et la charité marchent la main dans la main en ces jours d'effrénée concurrence.

"Le Canada pour les Canadiens" telle est et doit être notre politique, car cette politique seule doit sauver nos ouvriers et nos artisans de la position précaire où sont tombés les cordonniers de Leicester.

Le Quotidien.

UN BON CONSEIL.

On ne pourrait donner de meilleur conseil aux personnes faibles de poitrine que de se munir d'une bouteille de BAUME RHUMAL. Une cueillère à thé prise avant de sortir au froid est un préventif sûr contre le rhume.

Les Vendredis du Club Conservateur

M. Fabien Soucy donnera, vendredi soir, au Club conservateur de Saint-Boniface, une conférence sur "les déboires de la vie du Soldat."

On se souvient qu'il y a un mois, M. Soucy donnait au même endroit une fort intéressante conférence sur ses aventures comme soldat de la guerre de Sécession.

Mechants mais pas dangereux

Nous avons lu le dernier article de *l'Echo de Manitoba* contre le député de Saint-Boniface.

L'attitude volontairement déloyale de *l'Echo de Manitoba* ne nous surprend pas trop. On veut à tout prix trouver le député de Saint-Boniface en faute, et pour cela on se sert de toutes les armes—les mauvaises surtout.

Les petits caractères, allez! Si leur puissance était à l'égal de leur malice, il y a longtemps que M. Bernier serait en pièces.

Le député de Saint-Boniface vit encore cependant, et n'a pas peur de périr, car les petits loups de *l'Echo de Manitoba* ont plus de méchanceté que de force, plus d'écume que de dents, plus de poil que de griffes......

Dans toutes les demeures il devrait y avoir un remède convenable en cas d'accidents ou de maladies qui arrivent soudainement. Le meilleur en ces cas est le Pain-Killer. Il n'y a qu'un seul véritable Pain-Killer, Perry Davis. 25c. et 50c.

LA REVUE CANADIENNE

La Revue Canadienne du mois de mars contient une conférence donnée par M. le sénateur Bernier aux élèves du Collège de Saint-Boniface, sur "Les avantages que la Religion procure aux individus et aux peuples;" aussi un article de l'Hon Juge Prud'homme sur les premiers aborigènes du Manitoba et du Nord-Ouest.

MORT DE MDE PARE

Nous avons appris avec beaucoup de regret la mort de Mde Paré, épouse de M. Théophile Paré, de Ste-Anne des Chênes, ex-député de La Vérandrye.

Mde Paré est décédée samedi.

Nous recevons à l'instant une notice biographique sur la défunte; l'heure avancée nous force d'en retarder la publication à huit jours.

Disons cependant dès aujourd'hui que ce décès jette le deuil à Ste-Anne où la défunte ne comptait que des amis.

Chrétien convaincu, nous savons que M. Paré saura supporter avec esprit de foi le grand malheur qui le frappe. Ses amis lui offrent aussi leurs très vives sympathies.

LE R P GUILLET, O.M.I.

Le Rév. P. Guillet, O. M. I., curé de la paroisse de Ste. Marie, de Winnipeg, partira prochainement pour Duluth où il exercera à l'avenir son ministère.

Le curé de Ste-Marie a fait part de cette nouvelle à ses paroissiens dimanche. On manifeste beaucoup de regret à Ste Marie. Et avec raison. L'œuvre du Père Guillet à Winnipeg est considérable. Le riche et spacieux presbytère des Oblats, l'Orphélinat de Saint-Joseph, et le catholic Club, sont, pour une bonne part, le fruit de son travail, de sa clairvoyance et de son dévouement.

Le Catholic Club n'a pas voulu laisser partir le bon Père sans lui faire une démonstration d'adieu. Lundi soir, ce club présentait au Père Guillet une éloquente adresse accompagnée d'une canne de bois fin, à pommeau d'or, et gravée au nom du destinataire. Le curé de Ste, Marie a fait une réponse émue.

Le R. P. Guillet emporte avec lui non-seulement les regrets de sa paroisse, mais aussi l'estime de tous ceux qui l'ont connu ici.

Son successeur à la cure de Winnipeg sera le R. P. Cahill, autrefois du Portage-du-Rat. Tous les catholiques lui souhaitent la bienvenue.

FEU M. ALFRED TRUDEL

Jeudi, le 5 mars, décédait à l'Hôpital de Saint-Boniface M. Alfred Trudel, à l'âge de 69 ans, neuf mois et cinq jours. C'est une attaque d'apoplexie qui l'a emporté.

Feu M. Trudel était l'un de nos plus dignes et plus estimés citoyens. Il venait de Saint-Jérôme, P. Q., et résidait au Manitoba depuis 28 ans. Il y a trois ans, il traversa de Winnipeg à Saint-Boniface, avec Mde Trudel, afin d'être plus près de son fils M. l'abbé Trudel. Ce dernier a entouré les deux vieillards des soins les plus affectueux et a eu la consolation d'administrer lui-même les sacrements et donner les dernières absolutions à son père.

Outre son épouse, née Vitaline Verdon, le défunt laisse la famille suivante: Révérend J. A. Trudel, Secrétaire-archiviste de l'Archevêché et Directeur des "Cloches de Saint-Boniface"; Revde Sœur Trudel, des RR. SS. Grises, de Montréal; M. Edmond Trudel, fonctionnaire public à Regina; Mde C. R. Major, de Hull, et Mde E. Mailhot, de Selkirk, Manitoba. M. Trudel laisse aussi 14 petits fils et 4 arrière petits fils. Les funérailles ont eu lieu samedi à 9 heures, à la cathédrale. Un nombreux convoi funèbre laissait à 8½ la résidence de M. Joseph Coutu, où on avait exposé le défunt.

Porteurs: MM. J. Coutu, F. Chénier, L. J. Collin, J. C. Delorimier, E. Marcoux et F. Jean.

La levée du corps a été faite par le T. R. M. Dugas, V. G.

M. l'abbé Trudel a célébré la messe de requiem; il était assisté du Rev. M. Béliveau comme diacre et du Rév. M. Thériault comme sous-diacre.

Mgr l'Archevêque était au trône et avait à droite le R. P. Guillet, O. M. I., curé de Duluth, Minn., et à sa gauche le R. M. Lavigne, curé de Neche, N.D.

Au chœur on remarquait: le T. R. M. Dugas, V.-G., les RR. PP. Hudon et Lebel, du Collège; les RR. PP. Paul et Joseph, du monastère des Trappistes de Saint-Norbert; les RR. PP. Cahill, O. M. I., curé de la paroisse de Ste Marie, Winnipeg; le R. P. Dorais, O. M. I., les RR. MM. Messier, Cloutier et Sauvé; MM. les abbés Robillard, Bellavance et Mirault. Les communautés religieuses de Saint-Boniface et de Winnipeg étaient représentées.

Nous présentons à Mde Trudel et à la famille nos plus vives condoléances.

R. I. P.

Dimanche a Saint-Norbert

Il y aura dimanche bénédiction d'une cloche destinée au monastère de la Trappe. La nouvelle chrétienne portera les noms de Sophie-Anne-Marie-Irénée; cette cloche pèse 1100 livres, et est d'un beau travail; elle sort des ateliers de M. Bollee, du Mans, et chante le *la*. Tous sont très cordialement invités à cette cérémonie, qui aura lieu 3 heures p m., à l'église de St Norbert et sera présidée par Mgr. l'Archevêque.

Le soir, il y aura séance au couvent. On jouera "Athalie."

Chronique de la Province

ELIE—Dimanche avait lieu une importante assemblée à Elie. Après la grand'messe, le R. P. Campeau fit un éloquent sermont sur la nécessité de bâtir une église spacieuse dans la paroisse. Après ce sermon, un bon nombre de résidents se réunirent et se constituèrent en comité: Président M. John Hébert; secrétaire-trésorier, M. Max. Allaire; MM. Ed. Roy, S. Sauvageau, E. Bernardin, J. Kelly et Z. Patenaude.

La nouvelle église coûtera $8000. Notre localité marche à bon pas.

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que la "The Dominion Burglary Guarantee Company Limited," fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte amendant sa charte afin de permettre à la dite compagnie de garantir les titres des immeubles et aussi changeant le nom de la dite Compagnie de "The Dominion Guarantee Company, Limited," et pour autres fins.

Montréal, 20 décembre 1902.

GREENSHIELDS, GREENSHIELDS & HENEKER,

7-15 Solliciteurs des requérants.

PERDU un chien noir à poil ras, le bout des quatre pattes blanches, les deux oreilles fendues à peu près un demi-pouce. Une récompense libérale sera donnée à ceux qui en donneront connaissance à M. Sévère Beaulieu, St-Boniface, Man.

NOTICE

Notice is hereby given that an application will be made at the next session of the Legislative assembly of Manitoba for an act to amend chapter 23 of 38 Victoria, to bring the Greek Catholic Ruthenian Parishes and missions in union with Rome under the operation of said Act.

JOSEPH BERNIER,

Solicitor for applicants.

AVIS

Est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session, par la Ontario and Qu'Appel Land Company, Limited, d'un acte définissant la méthode de s'assurer des profits de la compagnie et autorisant le remboursement du capital aux actionnaires.

McCARTHY, OSLER,

HOSKIN et HARCOURT

Home Life Building, Toronto,

Procureur des réquérrants,

Daté à Toronto ce 3ème jour de décembre 1902. 5—12

NOTICE

Take Notice that an application will be made at the next Session of the Legislature of Manitoba, to incorporate The Greek Catholic Ruthenian Church, in union with Rome, with power to take, hold and dispose of real and personal estate on behalf of the said Church.

Dated this 6th. day of January A.D. 1903.

JOSEPH BERNIER,

9-12 Solicitor for Application

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. le sénateur Bernier est parti lundi pour Ottawa.

—Les cours de l'Ecole Normale se terminent demain; ils ont duré six semaines.

—M. T. Pelletier vient de faire poser un téléphone à son magasin. Numéro: 2034.

—M. N. Despatis a besoin de dix journaliers; s'adresser immédiatement a sa résidence.

—Les Révérends MM. Cherrier et Jolys sont arrivés samedi dernier de leur voyage aux Etats-Unis.

—M Arthur Cusson est parti aujourd'hui pour l'Ouest où il va construire deux églises et une maison d'école.

—M. Joseph Lecomte a déménagé son bureau, au No. 197, Rue Lombard, en face de la Banque des Marchands.

—Des nouvelles d'Europe nous disent que MM. de Froment et Goulet sont arrivés en France et font le plus magnifique des voyages.

—M. C. A. Gareau annonce à ses pratiques et à ses amis qu'à partir de cette semaine son magasin sera aux coins des Rues Logan et Main.

—C'est avec regret que nous apprenons que le Rev. Frère George, directeur de l'Académie Provencher est retenu à sa chambre depuis quelques jours pour cause de maladie.

—Une charge de foin a encore failli aller au fond de l'eau, lundi dans la rivière Rouge, près du nouveau pont. Nous avons eu plusieurs accidents de cette sorte cet hiver.

—M. Jules Royal, d'Edmonton, est arrivé samedi dernier avec sa famille avec l'intention de s'établir parmi nous. M. Royal a un emploi aux Bureaux des terres de la Puissance, à Winnipeg.

—La maladie commence à diminuer dans les familles; la plupart des patients reprennent peu à peu leurs forces. Le beau soleil du printemps va tout arranger.

Une partie des ouvriers manœuvres du C. P. R. se sont mis en grève hier à Winnipeg. Comme toujours, on perdra quelques jours, on perdra quelques milliers de piastres de côté et d'autre et puis l'ouvrage reprendra.

—Les autorités civiques de Winnipeg viennent de choisir le plan de l'architecte Hooper pour la bibliothèque Carnegie. Le nouvel édifice aura deux étages, sera de pierre, et contient beaucoup de belle ornementation.

—A leur dernière assemblée mensuelle, les dames patronesses de l'Hôpital et de l'Hospice Taché ont fait la rafle d'un riche couvre-pied donné par Mde Geo. Caron, de Saint-Charles à Mde A. L. Auger, de Saint-Boniface, au profit de l'Hospice Taché. La vente des billets a rapporté $14 25. Le couvre-pied a été gagné par Mde Médéric Cyr, de Saint-Boniface.

—M. C. W. Speers, agent d'immigration du gouvernement fédéral vient de visiter le Missouri, Kansas, Nebraska et l'Illinois, d'où il rapporte que les américains se proposent plus que jamais de venir s'établir dans l'Ouest canadien. Plus d'américains que jamais viendront ici cette année dit M. Speers. Voici la fin d'un interview donnée à la *Tribune* par ce monsieur: "I tell you, the whole thing is going to be big!"

JUBILE PONTIFICAL

Sa Sainteté Léon XIII a célébré mardi dernier, le 25ème anniversaire de son couronnement. Voici comment les dépêches font le récit de ce grand événement:

Rome—La lutte pour obtenir des billets pour les cérémonies qui ont eu lieu au Vatican, à l'occasion du 25eme anniversaire du couronnement du pape, est sans précédent. On pense que plus de 70,000 personnes étaient présentes.

La ville regorgeait de visiteurs. Les hôtels ont transformé les salles de bains, salles de billard et bureaux en chambres à coucher, mais c'était encore insuffisant pour les 20,000 pèlerins en plus des 50,000 autres visiteurs Sur 58 membres du sacré collège, 46 étaient à Rome avec près de 300 archevêques et évêques. Le pape a passé une journée très tranquille à se reposer et à prier.

Les cérémonies de la célébration du sacre du Souverain Pontife ont eu lieu avec toute la solennité des grandes cérémonies de l'Eglise catholique. L'enthousiasme et l'émotion n'ont pas manqué parmi ceux qui ont pu pénétré dans l'église de Saint-Pierre, et ces sentiments se sont traduits librement à l'égard du Souverain Pontife. Le soir, tous les édifices religieux, monastères, couvents, séminaires, églises, étaient illuminés à l'occasion de l'événement du jour. Le Transtevère présentait surtout un coup d'œil remarquable, à cause de la profusion des lumières.

Le Pape, qui a supporté admirablement la fatigue et l'énervement des cérémonies du jour s'est couché de bonne heure, mais un peu plus tard il s'est rendu à la fenêtre pour contempler l'effet de l'illumination. Le coup d'œil qui lui était offert était ravissant, merveilleux, et Sa Sainteté a dit en se retirant: "Ce sera véritablement un beau sujet de rêve."

La cérémonie à l'Eglise de Saint-Pierre a duré deux heures et quart. On savait que le Pape n'était pas encore exempt des atteintes de son dernier rhume, mais tout le monde a été surpris de le trouver si bien portant. Il avait la voix forte, le geste assuré, et il était visible que les acclamations qui accueillaient son arrivée lui causaient du plaisir.

Après la cérémonie, le docteur Lapponi a examiné soigneusement l'état de santé du Pape. Il a constaté un affaiblissement anormal et il a ordonné à Léon XIII un repos qui devait durer toute l'après-midi. Mais le soir, après la dernière visite du médecin, Sa Sainteté a insisté pour se lever afin de jouir de l'effet de l'illumination.

UNIVERSITE DE MANITOBA

Les examens annuels de l'Université de Manitoba auront lieu aux dates suivantes Arts et Droit—Lundi, avril le 20.
Médecine—Lundi, mai le 11.
Immatriculation—Lundi, mai le 25.
Toute demande d'admission à écrire sur aucune de ces examens doit être entre les mains du Régistraire de l'université au moins 30 jours avant la date de cet examen.

G. I. LAIRD.
Régistraire.

AVIS.

LA COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle contre le feu de la Cité de Montréal, donne avis qu'elle s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour être autorisée à se procurer un capital-actions et à changer son nom en celui de compagnie d'Assurance Montréal contre le feu.

E. LEF. de BELLEFEUILLE,
Procureur de la dite Compagnie.

Montréal, 20 janvier 1903.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, d'un acte étendant la limite de temps prescrit pour le commencement et l'achèvement de l'entreprise de la Hudson's Bay and Pacific Railway Company.

The Hudson's Bay and Pacific Railway Company.
Par O. E. CULBERT,
Avocat de la Compagnie.

Ottawa, 12 février, 1903 12—25

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Canadian Northern Railway Company fera demande au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte autorisant la construction des lignes suivantes de chemin de fer:

(A) Commençant sur la ligne de la Compagnie à où près de Sperling, dans Manitoba et de là dans une direction sud et est en général et allant à un point à où près de Morris, de là vers un point de la ligne de la Compagnie entre Ste-Anne et la frontière sud de la Province de Manitoba.

(B) Commençant à un point sur la ligne de la Manitoba Railway Company à où près de Hartney, dans Manitoba, et de là allant dans une direction généralement nord et ouest vers un point à où près de Régina.

(C) Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie à ou près de Swan River dans Manitoba, et de là le long de la Vallée de la Swan River dans une direction généralement Ouest vers un point sur la ligne autorisée de la Compagnie à où près de l'endroit où la ligne de compagnie traverse la Rivière Saskatchewan.

(D) Commençant à ou près de Battleford d'un point sur la ligne autorisée de la Compagnie à l'Ouest de Battleford; et de là dans une direction généralement Ouest vers un point sur la Rivière Brazeau dans le District d'Alberta.

(E) Commençant d'un point sur la ligne autorisée de la Compagnie à où près d'Edmonton; et de là dans une direction généralement Ouest et sud vers un point à où près de la Rocky Mountain House dans le District d'Alberta. Cet acte a aussi pour but d'étendre le temps prescrit à la compagnie pour la construction et le parachèvement des lignes de chemin de la Compagnie.

(G) Commençant à un point sur la ligne autorisée du Morden and North Western Railway entre Neepawa et la frontière ouest de Manitoba; et de là allant dans une direction généralement nord-ouest vers un point sur la ligne autorisée de la compagnie entre Grandview et Battleford

Z. A. LASH,
Avocat des requérants.

Toronto, Janvier 16 1903.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant "The Shipping Federation of Canada," avec bureau central dans la cité de Montréal, en vue des fins suivantes:

Pour amalgamer et fédérer les propriétaires de vaisseaux, gérants de navires et agents, individus ou corporations, existant ou devant exister, et toutes autres personnes ou corporations qui pourront dans la suite être intéressés dans le commerce de navigation ou autrement et de co-opérer avec toutes autres associations, compagnies ou personnes; afin de considérer toutes questions et affaires affectant les intérêts du commerce de navigation au Canada ou autres commerces en rapport avec celui et de prendre toutes mesures qui seront jugées utiles pour promouvoir et protéger tels intérêts; afin aussi d'acquérir, posséder et disposer de biens meubles et immeubles, afin d'organiser afin d'organiser, régler et dissoudre toutes succursales; afin de protéger et indemniser ses membres de telle façon qui sera nécessaire; afin de voir au règlement des discussions; afin de faire des by-laws, règles et règlements pour le gouvernement de la compagnie, pour atteindre sa fin, imposer ses honoraires, primes, souscriptions et pénalités sur ses membres; et de posséder tous autre droits nécessaires ou incidents, pouvoirs et privilèges nécessaires ou incidents ou pouvant concourir aux fins plus haut mentionnées.

PEERS DAVIDSON,
Avocat des requérants.

Daté dans la Cité de Montréal ce 26ème jour de fevrier 1903. 16-25

NOTICE

Take Notice that an application will be made at the next Session of the Legislature of Manitoba to incorporate "Les Chanoinesses Regulieres des Cinq Plaies," the object of which incorporation shall be the carrying on of charitable works, comprising the exposition of the Holy Sacrament, teaching of catechism, missions and congregations for ladies, orphanage, schools, boarding-schools, working-places, housekeeping-schools, agricultural orphanage, industrial schools, deaf and dumb institutions, hospitals, asylums, homes for incurables, dispensaries, boarding houses for lame and aged ladies, also boarding houses for ladies.

Dated this 7th day of January A.D. 1903.

JOSEPH BERNIER,
Applicants Solicitor

Province du Manitoba

o o: o:

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 21 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à;

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que "The Marconi Wireless Telegraph Company, Limited," une compagnie constituée par lettres patentes sous l'acte des compagnies de la province d'Ontario, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant les actionnaires actuels et futurs de ladite compagnie et toutes autres personnes qui pourraient à l'avenir devenir actionnaires de la compagnie à être constituée par ledit acte, et les constituant en un corps politique et incorporé sous le nom corporatif de "The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Limited," avec tous les droits, pouvoirs et privilèges qui ont déjà été octroyés par lesdites lettres patentes d'Ontario, ainsi émises, et par la loi relative aux corporations, et avec pouvoirs additionnels de transiger et faire des affaires télégraphiques au moyen de télégraphie sans fil ou autre télégraphie et d'établir, construire, maintenir et tenir en opération telle ligne ou lignes, ou réseau de télégraphe magnétique, électrique ou autre télégraphe ou communication télégraphique qui peuvent être nécessaires, accessoires ou avantageux à iceux ou à la collection, transmission ou livraison de tels messages, en tout ou en partie, et à exercer et posséder tels pouvoirs en aucune partie du Dominion du Canada, ou place dans sa juridiction, ou entre aucun point ou points là, et aucune île, province, pays ou place sur le continent d'Amérique ou près d'icelui, ou dans les Iles Britanniques, ou le continent d'Europe, ou l'Océan Atlantique, ou dans aucune île ou place située dans l'Océan Pacifique ou ailleurs, à, de ou avec lesquels des communications ou raccordements télégraphiques pourront être établis du Dominion du Canada; et sous ces rapports, d'exercer tels autres pouvoirs généraux qui seraient nécessaires à l'établissement convenable ou à l'exploitation de telle entreprise.

Avec pouvoir d'acquérir, tenir, posséder, grever, hypothéquer telle propriété immobilière et propriété personnelle à telles places dans le Dominion du Canada, et en disposer tel qu'il peut être nécessaire pour l'entreprise de la compagnie, et de construire sur ladite propriété et de l'améliorer, y compris le droit d'entrer sur tels terrains, terrains riverains ou autres places quelconques, et de les arpenter, et par dûs procédés judiciaires, en prendre telle partie qui serait nécessaire aux besoins ici mentionnés, ou y ayant rapport, et de construire, poser ou établir telles lignes télégraphiques ou autres, fils ou câbles sur ou par dessus ou sous tels terrains, cours d'eau ou autres eaux, dans le Dominion du Canada ou contigu à icelui, soit pour ses propres besoins ou pour raccordement avec les lignes ou autres facilités ou moyens de communication d'aucune autre compagnie ou personne engagés dans la transmission de messages par quelque moyen que ce soit.

D'entrer en marchés et de faire des contrats avec aucune cité, ville, village ou municipalité dans le Dominion du Canada, ou avec les gouvernement fédéral ou provinciaux pour établir telles lignes ou réseaux de communication soit en tout ou en partie, ériger des stations, bâtisses, poteaux, ou communication de quelque sorte, nature ou description que ce soit, nécessaires ou utiles y ayant rapport, et de s'en servir et les tenir en opération sur n'importe quelle rue, place ou autre propriété publique, dans les limites de n'importe quelle municipalité ou dans les limites de n'importe quelle propriété appartenant à la Couronne.

D'acquérir, posséder et garder des inventions, brevets, droits de brevets, concessions, licences, et d'en vendre, céder ou accorder des droits, licences, concessions ou privilèges.

D'acheter ou autrement acquérir, posséder, garder, vendre, céder, transférer des parts du capital-actions et obligations ou autres preuves de redevances, de compagnies, et d'exercer tous les privilèges de propriétaire, y compris le vote sur le capital ainsi possédé.

D'acheter, louer, ou autrement acquérir, la ligne ou les lignes de n'importe quelle compagnie de télégraphe, téléphone ou câble, constituée au Canada ou ailleurs: de prêter de l'argent pour aider telle compagnie à agrandir ou étendre ses propriétés, facilités ou raccordements, de coopérer avec, ou faire des raccordements avec telle compagnie ou compagnies, ou entreprendre l'exploitation de leurs propriétés, en tout ou en partie, et généralement, de faire tout pour promouvoir la conduite et l'extension de ses affaires, de transmettre des renseignements et messages publics et particuliers, ou la collection ou livraison d'iceux.

D'emprunter de l'argent et d'émettre des obligations, billets promissoires ou autres reconnaissances de dettes et de les garantir par sa propriété immobilière ou personnelle appartenant à la compagnie, de faire et exécuter, garantir, indemniser, et autres obligations ou assurances en rapport avec, ou découlant de, l'exercice de ses pouvoirs et de la transaction de ses affaires.

D'entreprendre la transmission de messages, communications ou renseignements pour le public ou autres, avec qui elle pourra entrer en contrat, et de percevoir paiement pour ce service.

De confirmer et légaliser les cinq millions de dollars payés au capital déjà formé et émis par ladite compagnie constituée par lesdites lettres patentes d'Ontario et déclarer que ledit capital ne sera pas imposable pour appels.

GREENSHIELDS, GREENSHIELDS, HEMMEKER & MITCHELL,
Solliciteurs des requérants.

Daté à Montréal, le 28 janvier 1903.

BANQUE IMPERIALE DU CANADA.

CAPITAL AUTORISE $4,000,000.00

CAPITAL PAYE	$2,500,000,00
FONDS DE RESERVE	$2,125,000.00

DIRECTEURS:

T. R. Merritt, Prés. D. R. Wilkie V.-Pr. et gérant général.
William Ramsay, Robert Jaffray, T. Sutherland Stayner, Elias Rogers, Wm. Hendrie.
E. Hay, Assistant gérant général.
W. Moffat, Inspecteur en chef.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

SUCCURSALES DANS LE NORD-OUEST ET LA COLOMBIE:

Winnipeg, Man.;	Brandon, Man.
Portage-la-Prairie, Man.;	Calgary, Alta.
Prince-Albert, Sask.;	Edmonton, Alta.
Strathcona, C. B.;	Vancouver, C. B.
Revelstoke, C. B.;	Nelson C. B.
Ferguson B. C. &	Rosthern Sask
Victoria B.C. Golden, C.B.	Wetaskiwin Alta
Regina Assa.	Cranbrook, B. C.

SUCCURSALES DANS ONTARIO:

Essex.	Niagara Falls. Sault S. Marie
Fergus.	Port Colborne. St. Thomas.
	St. Thomas East End.
Galt.	Rat Portage. Welland.
Ingersoll.	St. Catharines. Woodstock.
Hamilton	Listowel, North Bay.
Toronto	Cor. Wellington St. & Leader Lane.
	Yonge & Queen Sts.
	Yonge & Bloor Sts.
	York and King.

Québec Montréal.

DÉPARTEMENTS D'EPARGNES—Les depots sont reçus et portent interêt.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre: La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

N. G. LESLIE,
19-5-01 Gérant, Suc. de Winnipeg.

CARSLEY & CO.

344 RUE MAIN

UNE BELLE OCCASION!

D'AVOIR UNE MONTRE ET UNE CHAINE GRATUITEMENT. PAS D'ARGENT DEMANDÉ —CHAQUE HOMME, FEMME, JEUNE FILLE OU JEUNE GARCON A LA MEME CHANCE.

Afin de répandre les Pilules "English Toxin," du Dr. Arnold parmi les personnes souffrantes nous faisons l'offre généreuse que voici:

Si vous nous envoyez votre nom et votre adresse et agréez de vendre 12 boites des Pilules "English Toxin" du Dr Arnold à 25c. la boite nous vous donnerons gratuitement une belle montre et sa chaine, pour homme, ou dame, ou votre choix parmi des bijoux, jones, violons, mandolines, services à thé, matinées en satin, cameras, etc. Rapelez-vous, que nous ne demandons pas d'argent avant que vous ayiez vendu les pilules et que vous n'avez à en vendre que 12 boites avant d'avoir les prix. Ceci est une offre venant d'une compagnie responsable et qui a déjà dépensé plusieurs milliers de piastres en prix de cette sorte dans toutes les parties du pays. Rappelez-vous aussi que les pilules du Dr Arnold sont un remède bien connu pour les reins, la vessie, la maladie de bright, la diabète, le rhumatisme les troubles nerveux, et autres désordres, et sont en vente par tous les pharmaciens de première classe et vendeurs de remèdes dans toutes les parties du monde Vous n'avez qu'à les montrer pour les vendre. Vous n'offrez pas une chose inconnue. Nos montres sont des montres ordinaires pour dames ou homme, métal nickele, avec jolie ornementation. Ces montres tiennent parfaitement le temps. Personne aura honte de les porter, montre envoyée gratuitement sur reçu de l'argent de 12 boite des pilules Toxin. Ecrivez immédiatement et soyez le premier dans votre localité à gagner cette montre aussitôt que nous recevrons votre adresse, nous vous enverrons douze boites de pilules avec notre catalogue illustré, ainsi qu'une jolie carte vous nommant notre agent. Encore une fois nous ne demandons pas d'argent avant que vous ayiez vendu les pilules. Nous défrayons toutes les dépenses et agissons ainsi pour annoncer nos pilules. Ne retardez pas mais écrivez de suite et gagnez ce beau cadeau avant les fêtes.

Adresse ARNOLD MEDECINE Co., Dept.125. 50 Adelaide St. East, Toronto Ont.

NOUVELLES ENTREPRISES

Le Canadien Northern Railway vient de faire l'acquisition du Fort-Garry Park, coin sud-est des rues Main et Broadway à Winnipeg.

Le Canadian Northern bâtira là une gare-hotel de dimensions considérables. Ce sera sans doute le plus grand hotel de la ville, comme aussi une arrivée splendide pour les voyageurs.

Avec les entreprises du même genre que le C. P. R. entreprendra dans un avenir prochain au nord de la rue Main, Winnipeg n'aura plus grand chose à envier aux autres villes canadiennes sous le rapport de commodités pour les voyageurs. Winnipeg marche à pas de géant. Qui peut prédire ce qui l'attend d'ici à quelques années!

EN TOUT AGE

Les hommes et les femmes de tout âge, qui sont faibles et épuisés, retrouveront dans les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard la force et la vigueur. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

Chronique de la Province

SAINT-LAURENT

Nous avons eu la semaine dernière la visite de la Revde Sr St-Marcien et de la Revde Sr Flore de la Maison-Vicariale des RR. SS. Grises, à Saint-Boniface.

La Revde Sr St-Marcien est sœur de Melle Delima Boucher, institutrice de cette paroisse.

La visite de ces religieuses au milieu de nous avait pour but une collecte au profit de l'Hospice Taché. On a manifesté de la générosité. Le conseil de la Municipalité, entre autres, a voté $15.00 à cette institution qui fait le bien et recrute les petits délaissés par toute la Province.

SURETE POUR LES PETITS

LES MERES DOIVENT EXERCER UNE GRANDE ATTENTION A CHOISIR LES REMEDES POUR LES ENFANTS.

Chaque enfant a besoin d'un remède à un certain temps, et les mères ne peuvent être trop soigneuses à faire un choix. Les préparations dites "calmant" contiennes invariablement des opiats et d'autres drogues dangereuses. Sans doute la meilleure et la plus sûre médecine pour les jeunes est "Les Tablettes Baby's Own." Elles sont modérément laxatives et douces dans leur action et guérissent tous les troubles de l'estomac et des intestins, soulagent les simples fièvres, arrêtent les rhumes, préviennent le croup et calment les irritations qui accompagnent l'apparition des dents. Là où ces Tablettes sont en usage, les petits dorment naturellement, parce que les causes de l'irritation et de l'insomnie sont chassées d'une manière naturelle. Les mères d'expérience font l'éloge de cette médecine. Mde H. H. Fox, Orange Ridge, Man., dit: "Les Tablettes Baby's Own sont la meilleure médecine dont je me suis servie pour les enfants de tout âge. Elles sont vraiment une bénédiction au bébé et l'ami de la mère. Ces tablettes sont garanties ne pas contenir d'opium et peuvent être données à un nouveau-né.

Vendues par par tous les pharmaciens ou envoyées, poste payée, à 26, la boite, en écrivant directement à Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

MALADIES DES FEMMES

PROMPTEMENT SOULAGEES ET GUERIES PAR LES PILULES ROSES DU DR WILLIAMS.

Les Pilules Roses du Dr. Williams sont le meilleur ami de la femme. Elles enrichissent le sang, fortifient les nerfs et renforcent les organes vitaux de façon à leur permettre de remplir leurs fonctions régulièrement. Elles redonnent aux joues pâles leurs couleurs roses et donnent à tout le corps un air de santé et de bonheur. Pour la mère elles sont indispensables. Pour la femme de quarante-cinq ans, elle sifinifient soulagement et confort. Les Pilules Roses du Dr Williams sont le meilleur remède que la science ait inventé pour les femmes, à toutes les périodes de la vie. Ces pilules obtiennent du succès là où toutes les autres échouent. Des milliers de femmes reconnaissantes corroborent exactitude de ces avancés. Mme John White, Sahanatien, Ont., dit: "J'épreuve beaucoup de plaisir à témoigner en faveur des propriétés que possèdent les Pilules Roses du Dr Williams, pour guérir les maladies dont souffrent tant de femmes. J'endurais de graves souffrances et mes périodes étaient irrégulières, mais grâce à ces pilules, je suis maintenant parfaitement bien et exempte des douleurs qui me rendaient la vie presque à charge. Je me fais un plaisir de donner ce témoignage pour le bénéfice des femmes souffrantes."

Rappelez vous que les imitations ne peuvent guérir et voyez à ce que le nom au long "Dr Williams' Pink Pills for Pale People" soit sur l'enveloppe qui entoure chaque boîte. En cas de doute écrivez directement à la Dr Williams' Medecine Co., Brockville, Ont., qui vous expédiera les pilules franco par la poste, moyennant 50c la boites pour $2.50.

Toutes les affections bronchiales, toux et rhumes sont promptement guéries par Pyny-Balsam. Il est sans égal. Ilagit promptement, calme et guérit. Fabriqué par les propriétaires de Perry Davis' Pain Killer 1

BRANCHE DE SALUT

Une dernière branche de salut pour les malades atteints de consomption: l'emploi persévérant du **BAUME RHUMAL**, le célèbre spécifique français.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, que son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, a conformément au "Land Drainage Act" approuvé les travaux suivants: La construction de certain canaux dans les township 11 et 12, rangs 2 et 3 à l'ouest du méridien principal, dans le Manitoba; et aussi que c'est l'intention du Departement des Travaux Publics pour la province de Manitoba d'entreprendre les dits travaux au coût approximatif de neuf mille huit cent quatre-vingt-dix piastres ($9,890) comme amélioration locale et d'évaluer et de prélever le dit coût de l'ouvrage à même les propriétés suivantes,

Lot 11, Baie St. Paul
" 12, "
" 13, "
" 14, "
" 15, "
" 16, "
" 17, "
" 18, "
" 19, "
" 20, "
" 21, "
" 22, "
" 23, "
" 24, "
" 25, "
" 29, "
" 30, "
" 31, "
" 32, "
" 33, "
" 34, "
" 35, "
" 36, "
" 37, "
" 38, "
" 39, "
" 40, "
Frac. N W qr 29 11-2 W
" N E qr 29-11 2 W
" N hf 30-11 2 W
" W hf 31-11-2 W
" S E qr 31-11-2 W
" N E qr 31-11.2 W
" E hf 32-11-2 W
" S W qr 6-12-2 W
" S W qr 6-12-2 W
" N W qr 6 12-2 W
" N hf 25-11-3 W
" E hf 35-11-3 W
Whole 36-11-3 W
" 1-12-3 W
Frac. N E qr 2-12-3 W
" S E qr 2-12-3 W
Westerler 4 chains Lot 50
Lot 51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
N E qr 8-12-3 W
S E qr 8-12-3 W
N W qr 8-12-3 W
Whole 17-12-3 W
N E qr 18-12-3 W
S E qr 18-12-3 W

A moins qu'une majorité des propriétaires, représentant au moins la moitié en valeur, pétitionne en dedans d'un mois après cette publication, le soussigné, à l'encontre des dits travaux, les dits travaux seront exécutés.

Daté à Winnipeg, ce 20ème jour de février A. D. 1903.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Public.

AVIS

Le chemin de fer Pacifique Canadian fera demande au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte amendant l'acte 5 Victoria, chapitre 51 (canada) en insérant le mot (consolidées) avant le mot "debentures là ou il se trouve dans la seconde section de l'acte et autorisant la compagnie à émettre des débentures consolidées pari passu avec les débentures consolidées émises ou autorisées en vertu d'autres actes relativement à la compagnie en place d'obligations, en rapport avec la branche de Pheasant, Hills, de la dite compagnie, telle que construite ou devant être construite, et en place d'obligations en rapport avec aucune branche de chemin de fer construite, ou devant être construite en vertu des pouvoirs contenus dans la charte de la compagnie et dans tous les autres cas où la compagnie est autorisée à émettre des obligations et pour toutes autres fins. Par ordre du bureau de Directeurs

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal 8 dec 1902. 5—13

FEUILLETON DU MANITOBA.

LE CITOYEN CAPITAINE SPARTACUS

(CHOUANS ET BLEUS)

I

No. 1

Le 15 août 1793, vers deux heures de l'après-midi, le capitaine Spartacus-Publicola Tricotel cheminait à travers la lande de Bains, conduisant à Gacilly un détachement de milices républicaines. Il était parti de Lohéac, petite ville située à moitié route entre Rennes et Redon, dès le matin; mais sa troupe, sans cesse harcelée par des chouans isolés ou réunis en petites bandes, avait fait peu de chemin. Les défenseurs de la patrie continuaient maintenant leur marche sous un soleil ardent: accablés de fatigue, de soif et de chaleur, ils allaient sans trop garder leurs rangs, tête baissée et le fusil sur l'épaule.

Spartacus marchait le premier:

Républicain rigide, mais sensible à la chaleur, il avait trouvé bon de lâcher l'agrafe de son hausse-col, puis enfin la boucle de son ceinturon; son ventre, libre désormais de toute entrave s'ébattait au devant de lui.

Au moment où nous le présentons au lecteur, Spartacus modérait les oscillations de cette partie réellement trop développée de son individu, à l'aide de sa longue cravate blanche. Cet ingénieux expédient avait une double utilité, en ce que, tout en maintenant la bedaine, il donnait de l'air à un cou charnu, rouge et gonflé, qui supportait la face apoplectique du bon capitaine, planté carrément qu'il était entre deux épaules d'une énorme largeur.

Après Spartacus, venait le citoyen Collot, lieutenant. La mort du précédent capitaine, l'affaiblissement de la petite garnison cantonnée à la Gacilly et le nombre bien toujours croissant des chouans, l'avaient contraint à demander un renfort au chef de brigade Perrussel, dont le corps, partagé entre Lohéac et Redon, observait le cours de la Vilaine.

Le citoyen Collot semblait placé là tout exprès pour faire ressortir la tournure un peu ridicule de son nouveau chef; soldat depuis l'enfance, et n'ayant quitté le galant uniforme des gardes françaises que pour revêtir le frac échancré et le pantalon de cotonnade rayée des soldats de la convention, il tendait le jarret, cambrait sa haute taille, emboîtait le pas avec méthode. Sa cravate démesurément étoffée, son frac boutonné militairement et surtout la rigueur métronomique de son pas accéléré, semblaient un tacite reproche à la désinvolture ultra bourgeoise du trop dodu Tricotel.

Derrière eux, le détachement, composé de cinquante à soixante hommes, supportait, tant bien que mal, la chaleur. Les trois quarts, recrues nouvelles, s'autorisaient de l'exemple de Spartacus pour se mettre à l'aise, tandis que les dix ou douze vétérans, amenés par le lieutenant, copiaient à la lettre sa tenue guindée et sa marche régulière.

—Citoyen Collot, dit le capitaine en déployant un immense foulard de coton pour essuyer ses tempes baignées de sueur, il fait une chaleur étouffante...une chaleur subversive et désorganisatrice, comme dirait le citoyen Saint-Just, mon petit cousin. Loin de moi la pensée de murmurer contre la République, une et indivisible. mais voilà un bien triste pays! Des landes, toujours des landes! A moins pourtant que ce ne soient des taillis...dans les taillis je serais tenté de croire que les fusils croissent en pleine terre, comme on nous le racontait là-bas, à Paris, tant j'ai vu de balles sortir des buissons aujourd'hui! Pourvu que ces enragés factieux ne nous attendent pas encore cachés dans la forêt! Il n'y a point de mal à parler ainsi, je pense; je ne pactise ni avec Pitt, ni avec Cobourg, mais je donnerais quelque chose pour être arrivé; j'éprouve le besoin de changer de chaussures...Citoyen, vous réfléchissez!

Cette question fut faite d'une voix timide. L'épais sourcil de Collot se fronçait de plus en plus à mesure que Spartacus avançait dans sa tirade; ce dernier frémit, craignant d'avoir laissé échapper quelque expression contre-révolutionnaire.

—J'espère, citoyen, commença-t-il, que rien de suspect ne m'a échappé?

Le lieutenant l'interrompit sans façon et la sérénité qui reparut à ce moment sur son visage put rassurer Spartacus. Le citoyen Collot, en effet, avait froncé le sourcil sous l'effort d'un travail intérieur parfaitement inusité chez lui: un mot l'avait frappé dans la verbeuse lamentation de son chef; il avait entrepris d'y répondre. Or, l'improvisation était son côté faible. Etonné de se trouver en verve une fois en sa vie, il se hâta de saisir la parole et dit assez couramment.

—Quant à moi, citoyen capitaine, je ne puis pas dire qu'ils se cachent. Je suis dans le pays depuis le commencement de la guerre; j'ai entendu le premier coup de tocsin tomber du haut de la tour de Redon, et trouver des échos à plus de vingt lieues à la ronde. J'ai vu le lendemain les drôles venir sur nous au pas de course, avec leurs faux emmanchées à revers; je les ai vus sauter à plat ventre pour éviter la mitraille, puis se relever et nous culbuter au bruit de leurs damnés cantiques; j'ai vu cela et je ne puis dire qu'ils se cachent. Ils nous surprennent quelquefois, mais n'est-ce pas notre métier d'être sur nos gardes? D'ailleurs nous le leur rendons à l'occasion...Citoyen Tricotel, un chouan qui se trouve sous ma main est un homme mort; je les déteste, parce qu'ils sont vils suppôts de la superstition et de la tyrannie; mais ils se battent bien; ils ne se battent que trop bien...Attendez seulement un jour ou deux, et vous m'en direz des nouvelles! Ecoutez! Il y a deux mois, notre détachement était de six cents hommes; voilà cinq fois que je vais chercher du renfort, et nous ne sommes plus que trois cents...[illegible] dangereux, infatigables! Leurs balles sont sûres; dans une rencontre nous perdrons toujours plus d'hommes qu'eux. Faut-il s'en étonner? De jeunes nobles, habitués dès l'enfance à manier leurs armes de chasse, qu'ils n'ont point quittées pour nous combattre; des paysans qui mettent à cent cinquante pas une balle sur le clou d'un soulier; voilà ce que sont les chouans. Nous avons, nous, des conscrits qui font la charge en douze temps, et tirent, les deux yeux ouverts, à hauteur d'homme! ...Et, pour vous amuser, là bas, à Paris, on vous conte des histoires de vieilles femmes: des haies qui font des feux de file; des buissons qui mitraillent...que sais je moi? Patience! vous verrez bientôt comme les chouans s'y prennent. La bande du Marquis tient la forêt...

Ici, Spartacus interrompit le discours de Collot par une plainte étouffée. Le pauvre homme avait lancé au hasard ce mot contre des chouans; il ne s'attendait guère à cette foudroyante réfutation.

—Citoyen, dit-il avec un long soupir, les chouans, je le vois, sont de bien estimables personnes; mais...je ne me sens pas à mon aise.

Collot, tout entier à son affaire n'entendit que les premiers mots. Surpris lui-même de son éloquence, et se complaisant dans sa harangue, continua, sans vouloir remarquer la détresse de son chef:

—Qui vous parle d'estimer les brigands de ce numéro, citoyen? Ce que j'en dis n'est que pour vous faire mieux juger cette canaille, à laquelle on ne peut refuser un courage à toute épreuve. Le citoyen Perrussel le sait bien, lui, et pourtant, voilà qu'il me renvoie cette fois avec cinquante hommes, tandis qu'il nous en faudrait cinq cents. Il ne m'appartient pas de le blâmer; mais je regretterais la vie s'il me fallait la laisser à des misérables, que l'Etre suprême confonde!...Capitaine, je vois quelque chose se mouvoir sur la lisière du bois; ferai-je presser le pas?

Le capitaine ne répondit que par un long soupir; le pauvre homme était dans un état déplorable.

—Faites-moi l'amitié de prier les citoyens soldats de s'arrêter, dit-il; je n'en puis plus. Encore un pas, la République perd en moi le plus tendre de ses enfants!

A cette formule étrange de commandement, le lieutenant regarda son chef avec une surprise mêlée de pitié; l'honnête Spartacus ne tint compte de ce coup d'œil.

Bien que la halte, en plein soleil, fut un pauvre soulagement, les soldats s'arrêtèrent avec une satisfaction évidente; les recrues s'étendirent sans façon sur la lande.

A cette vue, le lieutenant, qui se tenait immobile et raide devant le front, élevait déjà la voix pour gourmander ces fainéants de conscrits, lorsqu'il avisa le capitaine couché tout de son long et soufflant avec délice. Il n'osa poursuivre; un haussement d'épaules imperceptible, un regard involontairement échangé, avec les vieilles moustaches qui suivaient son exemple, furent les seules marques de son mécontentement.

—Oh!...oh!...soufflait le gros Spartacus. Sapristi! Saperlotte! Cette chaleur est suspecte...Oh!...Oh!...Mes opinions sont pures, mais, citoyen, quelle épouvantable contrée! Vous m'obligerez en laissant reposer un peu les citoyens soldats...Reposez-vous, défenseurs de la patrie; la République vous le permet par ma voix.

Sur ce, il se mit à souffler de belle, tamponnant son front, et ses joues à l'aide de son superbe mouchoir; puis, mettant son nez à l'ombre entre deux touffes de bruyère, il s'endormit d'un profond sommeil.

Le lieutenant attendit d'abord avec assez de patience; il réfléchissait et se demandait à quel métier cet étrange guerrier avait pu gagner son grade; mais, au bout d'une demi-heure, sa longanimité vint à faiblir. Il se mit à marcher en sifflant la "Marseillaise," et remonta par trois fois son hausse-col en grommelant.

(A suivre)

PRENEZ-EN DE SUITE

Si vous vous êtes refroidi et que vous commencez à tousser, quelques doses de BAUME RHUMAL remettront vos organes en ordre en paralysant les germes du mal. Souverain contre le rhume, la toux, la grippe, l'enrouement la bronchite.

WAGHORN'S GUIDE ... [illegible] ... 5c